

Natura 2000 : Conservation des habitats, de la faune et de la flore

Natura 2000 : un réseau d'espaces naturels représentatifs de la biodiversité européenne

Le réseau regroupe des sites désignés, en application de deux directives européennes :

- ✂ la directive « Oiseaux » de 1979 qui a pour objectif la préservation des oiseaux ;
- ✂ la directive « Habitats - Faune - Flore » plus récente (1992) qui vise la conservation des habitats, de la faune et de la flore.

Afin de gérer au mieux ces espaces, la France a choisi de mettre en place pour chaque site un plan de gestion. C'est le Document d'Objectifs, partagé et arrêté en concertation avec l'ensemble des usagers des milieux.

Les actions sont mises en œuvre par la voie contractuelle qui se décline sous différentes formes : contrats Natura 2000, Mesures Agri-Environnementales (MAE et MAE-T).

En outre, il est prévu que chaque site Natura 2000 soit doté d'une charte. Celle-ci reconnaît les pratiques qui participent à la préservation des milieux et des espèces.

Dans les Hautes-Alpes, le réseau comprend 23 sites qui couvrent environ 38% du département.



FICHES SYNTHETIQUES DES SITES

* « Céuze - Montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - Montagne de Saint-Genis » :

19 communes - 6900 ha - 17 habitats d'intérêt communautaire (dont 4 prioritaires) sur 1520 ha - 3 espèces végétales d'intérêt communautaire - 9 espèces animales d'intérêt communautaire.

Les objectifs sur le site :

- Maintenir des milieux ouverts et des espèces associées
- Améliorer l'état de conservation des milieux forestiers
- Prendre en compte la biodiversité dans les activités économiques et sportives
- Communiquer, informer et promouvoir un tourisme respectueux du milieu naturel
- Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs du site.

* « Bec de Crigne » :

2 communes - 412 ha - 22 espèces d'intérêt communautaire.

Les objectifs du site :

- Préserver les espèces des milieux ouverts
- Préserver les espèces rupestres
- Préserver les espèces forestières
- Informer le public

Tallard-Barcillonnette est territorialement concerné par 3 sites

- ❶ La Durance (site désigné à la fois au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux),
- ❷ Le site de « Céuze - Montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - Montagne de Saint-Genis » (site désigné au titre de la Directive Habitats),
- ❸ Le site du « Bec de Crigne » (Zone de Protection Spéciale désigné au titre de la Directive Oiseaux).

Notre Communauté de Communes est la collectivité animatrice des sites 2 et 3 mentionnés ci-dessus, pour les territoires de Tallard-Barcillonnette, du Laragnais, du Serrois et des Deux Buëch. Cette opération est financée à 100 % par des fonds d'Etat et européens.

Le Comité de pilotage « Natura 2000 » s'est réuni à la CCTB le 25 juin

Le Comité de pilotage actuellement sous la présidence de Rémi COSTORIER, est l'organe de concertation et de décision, composé de représentants des élus, de l'Etat et des usagers (professionnels et associatifs). Outre l'état d'avancement des opérations d'animation (contractualisation et information/manifestations à destination du public), deux points importants ont été abordés :

* Essai des placettes d'alimentation pour le retour progressif du vautour percnoptère sur le site de Crigne ;

* Présentation du projet de charte du site : les propriétaires et professionnels qui s'engagent au titre d'une charte de bonnes pratiques seront exonérés de taxe foncière sur le non bâti.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Contactez l'animatrice du site Natura 2000 à l'ONF :
Yves SCHLUPP - Tel : 04 92 53 19 71 / yves.schlupp@onf.fr